# Règlement Cross Duathlon 2024

Cette épreuve est co-organisée par le SAGC Triathlon et le Conseil départemental de la Gironde.

## Article 1 : Introduction

Le Cross duathlon d’Hostens comporte 2 épreuves qui se dérouleront sur une même journée.

Dans l’ordre, un Cross Duathlon 10/13 ans et un Cross Duathlon 6/9 ans

* Date : Dimanche 21 avril 2024.
* Lieu : Domaine de Loisirs d’Hostens, 33125 HOSTENS.
* Horaire du premier départ : 12h00

## Article 2 : Règles

Le déroulement de l'épreuve s'effectuera suivant le règlement de la FFTri ainsi que suivant les règles définies ci-dessous.

## Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions sont à faire en ligne uniquement sur le site : ok-time.fr, jusqu’au vendredi 19 avril 2024 à Minuit.

Tarifs :

* Engagement sur le cross duathlon 6/9 ans : 5 €
* Engagement sur le cross duathlon 10/13 ans : 5 €
* (plus 2 €uros le pass compétition pour les non licenciés)

Une inscription prise est une inscription définitive.

## Article 4 : Acceptation de règlement

L’inscription à la course vaut acceptation du règlement par le concurrent (ou responsable légal pour les mineurs).

## Article 5 : Annulation de l’épreuve

En cas d'empêchement majeur, l'épreuve sera annulée ou modifiée. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours pour des raisons de sécurité.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d’annulation. Les frais d'engagement seront remboursés en cas d'annulation de l'épreuve, déduction faite d'un montant de 10%.

## Article 6 : Organisation

Les départs sont donnés de façon groupée par catégorie d’âge.

* 10-13 ans : 12h00
* 6-9 ans : 13h00
* Remise des prix : 13h30

## Article 7 : Parcours

Le parcours ne présente pas de difficulté de dénivelé. Voir les plans sur le site :

Distances :

* 6-9 ans : 300m / 1.2km / 300m
* 10-13 ans : 1km / 5km / 1km

## Article 8 : Règles générales de course

Aucune aide extérieure ne sera autorisée. La participation des concurrents au briefing est obligatoire. Le dossard remis à chaque participant devra être attaché sur une ceinture porte dossard 3 points.

L’organisation souscrit à l’assurance manifestation de la FFTRI et se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dégât matériel.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel qui pourrait arriver pendant les épreuves dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité.

## Article 9 : Obligation médicale et autorisation

Lors des inscriptions, des documents sont à renseigner pour les non licenciés :

* Questionnaire de santé
* Autorisation parentale

## Article 10 : Arbitrage et décisions

Les arbitres sont des arbitres régionaux. Un arbitre principal est désigné. Il réglera tout litige. Des officiels l’assisteront pour la régularité du déroulement de la course.

Le respect de l’arbitre et de ses décisions est une priorité pour notre sport : en toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres et/ou des organisateurs.

## Article 11 : Développement durable

Le Cross Duathlon est une épreuve qui se déroule en milieu naturel, nous attirons l'attention des athlètes sur leur responsabilité à respecter l'environnement dans lequel ils vont évoluer. L'organisation met en place des zones de propreté. Le concurrent s'engage à jeter ses déchets dans les zones prévues à cet effet.

## Article 12 : Service médical

Une équipe de secouristes sera présente pour assurer les secours. L’organisation décline toute responsabilité en cas d’accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l’organisation et pourra arrêter tout participant en mauvaise condition apparente.

## Article 13 : Récompenses

Les 3 premiers au scratch et le premier concurrent de chaque catégorie Femme / Homme sont récompensés.

Seuls les athlètes présents lors de la remise des récompenses peuvent prétendre à leur dotation.

## Article 14 : Résultats

Les résultats complets seront disponibles sur le site du chronométreur, des partenaires et de l’organisateur.

## Article 15 : Droit à l’image

Par leur participation, les concurrents du Cross Duathlon autorisent l’organisation à utiliser les photos/vidéos prises durant la manifestation à des fins de promotion de cet évènement sportif. Ils cèdent leur droit à l’image pour l’ensemble des moyens visuels effectués lors de cette manifestation.

## Article 16 : informations personnelles

CNIL : conformément à la loi informatique et liberté numéro 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.